

Argumentation contre la fermeture de la Grand-Fontaine

Généralité-Préambule

- La Rue de la Grand-Fontaines est une voie d'accès à la Ville de fribourg depuis le moyen-âge et indispensable à toute la Basse ville.
 - Le pavage, les trottoirs élargis avec les contraintes exécutées apportent une valeur esthétique à l'accès de notre quartier.
 - La Neuveville et la Basse-ville en général ne peuvent régler la politique de mobilité de la Ville et les entraves à la circulation se répercutent quartier après quartier, avec les nuisances restantes pour les usagers et habitants.
 - Avec les dernières mesures, la circulation a baissé de 30% à la Grand-Fontaine selon les derniers sondages réalisés par la Ville.
 - C'est le pavage, esthétiquement bien réussi, qui est aussi l'origine des nuisances relevées par les riverains.
 - Des oppositions au pavage du carrefour devant le funiculaire a été validé (l'argument du bruit par le passage des véhicules sur un pavage a été retenu).
 - La situation actuelle n'est pas insupportable en comparaison d'il y a quelques années quand le Petit Bus des TF montait encore la Grand-Fontaine.
Rappelez-vous du bruit, du nuage noir de diesel et des marches arrière nécessaires....
 - Lorsque les usagers privilégient la politesse et la priorité lorsqu'on monte la rue en voiture, les passages et croisements de véhicule sont satisfaisants tout en empêchant une vitesse excessive ou un attrait au trafic de transit.
 - La limitation de la vitesse de 30km/h°° à 20km/h°° ne peut empêcher le transit car il est rare de pouvoir excéder ces vitesses et il est déjà actuellement obligatoire de freiner sur toute la descente de la rue en rapport aux entraves à la circulation. Il ne ferait qu'augmenter le montant des amendes ...
 - Une pétition de plus de mille paraphe a été rassemblée contre le passage de 50km/h°° à 30km/h°°
 - Le principe de proportionnalité pour l'intérêt commun doit prévaloir sur les intérêts particuliers de privés.
 - L'AG n'a pas autorisé le Comité a entreprendre des démarches ou prendre des décisions envers le Ville de Fribourg concernant le transit à la Rue de la Grand-Fontaine et de la Mobilité du quartier de la Neuveville.
Après la mort du quartier du Bourg, de celui de l'Auge certains nouveaux propriétaires voudraient répéter l'exercice avec la Neuveville.
 - *Notre village a perdu sa poste, des commerces, des boucheries, boulangeries, café et restaurants
C'est aussi des places de travail et d'apprentissage pour nos enfants qui se perdent et appauvrissent la vie d'un village convivial où chacun se connaît, se salue et se respecte
Nos commerçants et cafetiers se battent déjà pour préserver leurs activités de manière viables et harmonieuse avec les habitants.
Nous devons cohabiter pour l'intérêt commun de chacun et éviter la «mise sous cloche par la Ville» de notre quartier et préserver notre mixité sociale qui fit la vie et l'histoire de la Neuveville.*
- La majorité des Commerçants et Artisans de la Neuveville et de l'Auge et le Comité de l'A.I.C.A.B rejettent en bloc toutes ces mesures contraires aux intérêts économiques de ces membres.

Tous les anciens président IQN et membre d'honneur sont contre ces nouvelles mesures et appellent à les rejeter.

Borne :

- Une borne rétractable serait inutile pour la nuisance sonore ou la vitesse excessive.
- L'accès des habitants avec leur véhicule devrait se faire uniquement par le quartier de l'Auge ou par la Route Neuve.
- Que font les habitants avec leurs véhicules.
Il leur sera impossible de rentrer dîner chez eux..... ni de rentrer avant 19h°° ?
- On empêche les livraisons aux commerces
- Les employés et habitants actif professionnellement seront préterités encore plus.
- L'accès aux restaurants qui en général servent entre 12h°° et 14h°° on leur demande de servir à partir de 15h°° et 21h°° le soir ?
- Demander également aux parents qui amènent leurs enfants à la crèche dans les heures tellement citées 8h°° du matin..... ainsi qu'aux locataires des parkings de la «Route Neuve» et de la «Grand-Fontaine» si cette mesure leur serait agréable....
- Prenons l'exemple de la Borne de la Lorette, qui est tellement utile pour les parents d'élèves de Bourguillon qui amène également leurs enfants à la Neuveville et avec l'interdiction du passage sur le Pont de Zaehringen, si ces contraintes amène une qualité de vie supérieure aux personnes... et s'intéresser également aux secteurs adjacents tels que Marly ou le Stadtberg avec l'Auge pour le report des nuisances.
- Lorsque la borne sera relevée, j'imagine sur la place de l'hôtel de Ville, que fera le camion de livraison ou le conducteur n'ayant pas vu l'interdiction signalétique lorsque celui-ci arrivera devant la borne fermée...
Une marche arrière... ? en hiver... ?
- On serait-elle au bas de la Rue pour ainsi permettre aux propriétaires de places de parc dans le parking de la Grand-Fontaine d'y accéder plus librement et de manière privative ?

Contournement obligatoire en descente de la Grand-Fontaine vers la Neuveville :

- Report de nuisances supplémentaires et inutiles pour les habitants de la Rue de la Neuveville.
- Doublement des passages de véhicule pour les habitants du carrefour du Funi.
- Passage et marche arrière pour la Rue de la Sarine
- Contournement devant le Pont St Jean avec passage devant l'école primaire.
- Double passages devant la Providence et la Farandole.

Rappel : contraintes subies pour l'accessibilité aux lieux de travail et/ou d'habitations

- Passage de la vitesse motorisée de 50km à 30km
- Accès Interdit pour la Lorette, le dimanche et heures de pointes
- Réaménagement de la Rue de la Neuveville avec nouvelles contraintes pour déchargement rapide etc... pas de places autorisé pour véhicule de livraison ou handicapé sur toute la longueur de la rue.
- Accès par l'Auge avec Borne en pierre et 20km/h°°
- Suppression de la ligne de Bus : Neuveville – Tilleul ou détriment de la fluidité de la Route Neuve avec les passages simultanés de la montée et descente des 2 Petites Bus TPF.
- Prix disproportionné de la course du Funiculaire grâce au Concept – Concordat Mobilité de la Ville
- Parcage limité et tarifié malgré les vignettes habitations Planche supérieure avec horodateur ainsi que tous les recoins de la Neuveville avec les contrôles s'y rapportant, des plus fréquents et improbables.

Après la possibilité de parquer gratuitement auprès de nos habitations avec les places nombreuses du quartier et la révolution idéologique de nos instances supérieures, nous sommes passés à :

1. Le remplacement de places de parc a d'autre fin.... arbres etc.
 2. La limitation générale par la délimitation des places précisément taxables
 3. Le passage de la gratuité aux zones bleues contrôlées
 4. La suppression chirurgicale de places de parc mais ininterrompue et continue selon la politique communale...
 5. Le passage de la zone bleue gratuite à l'horodateur payant
 6. Continuation des entraves à la circulation, augmentation du prix des transports public et des contrôles de la police locale
 7. Dernière mesure taxable : Doublement du prix de parcage avec l'horodateur
- En concluant par la Rue de la Grand-Fontaine où la circulation est interdite depuis 21h°° et ces contraintes à la fluidité du trafic déjà tout à fait contraignantes à l'usager et habitant de la Neuveville et de l'Auge.

A la Neuveville, le 18.03.2017

Aebischer Pascal
Bibiche

Délégué Mobilité AICAB